

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 374

11 février 2015

SOMMAIRE

Aphely	17952	CORPUS SIREO Investment Residential	
Cadijn S.à.r.l.	17906	No. 24 S.à r.l.	17913
Cadijn S.à.r.l.	17906	CP Development S.à r.l.	17911
Capinvest S.à r.l.	17906	Croonlux S. à r.l.	17911
Carabus Shipping Sàrl	17906	Damao S.à r.l.	17912
Cash On Time S.à r.l.	17913	Data Center Services S.à r.l.	17913
Cedetec S.A.	17907	DKV Luxembourg S.A.	17909
Cedrum S.A.	17909	Dyn-Pan International S.A.	17911
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	17909	Ernst & Young Tax Advisory Services	17913
Centralin S.à r.l.	17907	Gaia Property Investments 5 S.à r.l.	17933
CETP Co-Investment S.à r.l.	17927	Homelmmo S.à r.l.	17915
Charterhouse Capri II	17906	Imperial Trans Lux S.à r.l.	17914
Charterhouse Capri II	17907	Insight WP Holding S.à r.l.	17933
Chippie Sàrl	17910	Invoxis S.à r.l.	17914
Chrissi's Service@Home S.à r.l.	17907	IS EF Two S.à r.l.	17914
Chrissi's Service@Home S.à r.l.	17910	KKH Capital S.à r.l.	17930
CIEP I S.à r.l.	17912	Knight Lux 2 S.à r.l.	17914
Cipriani Hotels International S.A.	17907	LogicNow Holding S.à r.l.	17915
Classifieds Asia S.à r.l.	17908	Ma Clé S.à.r.l.	17949
Coiffure Sandrine Noire Sàrl	17924	Ma Clé S.à.r.l.	17949
Combitower S.à r.l.	17908	NGP IX CanEra S.à r.l.	17924
Compagnie de Façades S.à r. l.	17910	Orient Expert S.à r.l.	17919
Concorde Investments S.A.	17910	Pelxy Management S.à r.l.	17916
Consilium S.A.	17912	Scuderia CDS S.A.	17950
Conversant Intellectual Property Management Inc. - Luxembourg Branch	17908	Sofico S.A.	17932
Cool-Team S.à r.l.	17911	Syndicat Général-Re S.A.	17951
		VVLG S.à r.l.	17952

Capinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 90.360.

J'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de renoncer au mandat de gérant qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Joseph Winandy.

Référence de publication: 2015006146/10.

(150007067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 76.041.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006147/10.

(150007130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cadijn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 117.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Cadijn S.à r.l.

Référence de publication: 2015006144/11.

(150006930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cadijn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 117.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Cadijn S.à r.l.

Référence de publication: 2015006143/11.

(150006908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 114.355.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 août 2014, sous la référence L140154679 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006121/12.

(150007428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cedetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 15, rue Milbich.
R.C.S. Luxembourg B 103.210.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/01/2015.

Référence de publication: 2015006150/10.

(150006959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Chrissi's Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olme.
R.C.S. Luxembourg B 139.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chrissi's Service@Home S.à r.l.

Référence de publication: 2015006162/10.

(150007080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Centralin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 20.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRALIN S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015006154/11.

(150007437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cipriani Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 127.424.

L'adresse de l'administrateur, Monsieur Giuseppe CIPRIANI, est dorénavant la suivante:

Poligono 21, 0091 Ibiza, Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006167/11.

(150006341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 114.355.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 septembre 2013, sous la référence L130162766 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006122/12.

(150007429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Conversant Intellectual Property Management Inc. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 171.765.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par Conversant Intellectual Property Management Inc, société «mère» de la succursale en date du 31 décembre 2014:

1. de nommer M. Benoit Bauduin, né à Messancy, Belgique, le 31 mars 1976 et résident professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, représentant permanent de la succursale avec effet au 1^{er} janvier 2015 pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006135/17.

(150007313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Classifieds Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.253.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 2 janvier 2015, que l'associé Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) a transféré la part sociale qu'il détenait dans la Société à l'associé Asia Internet Holding S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Asia Internet Holding S.à r.l.	12.500 parts
TEC Global Invest VII GmbH	3.125 parts de série A2
Aismare Lux Holdings S.à r.l.	3.125 parts de série A1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Classifieds Asia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015006125/18.

(150006594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Combitower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.483,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.837.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative lors du dépôt de l'acte de transfert de parts sociales de la société auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 31 décembre 2014 référence L140235407, la forme légale de l'associé unique doit être modifiée afin de lire:

Partners Group Access 674, L.P., une "Limited Partnership", ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Ecosse sous le numéro SL15919.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015006128/19.

(150006493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung DKV Luxembourg S.A.

TOP 1

Herr Wolfgang Kurt Karl-Georg Diels (8, Bischoff-Adalbert-Straße, D-80809 München) scheidet zum 31.12.2014 als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrates aus.

Weiterhin folgt die Hauptversammlung dem Vorschlag des Verwaltungsrates und beruft Herrn Andrew Kielty wohnhaft Georgenstrasse 30, D-80799 München zum 01.01.2015 als neues Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Hauptversammlung im Jahr 2017.

Référence de publication: 2015006230/14.

(150006535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une lettre de démission en date du 23/10/2014 que Monsieur Christopher Collo a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé au 23 Octobre 2014 par les gérants suivants:

- Mr. Rüdiger SCHWARZ, gérant;
- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 02/01/2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006118/16.

(150007182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cedrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 85.991.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 19 décembre 2014

Les mandats des administrateurs étant échu, l'Assemblée décide de les renouveler comme suit:

Conseil d'Administration:

- Mme Vania Baravini, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, et demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, Administrateur et Président;
- M. Alessandro Cusumano, employé privé, né le 6 avril 1981 à Borgomanero, Italie, et demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- M. Paolo Berardelli, employé privé, né le 4 février 1943 à Brescia, Italie, et demeurant au 41, Via Campani, I-25060 Cellatica (Italie), administrateur;

L'assemblée décide d'élire un nouvel administrateur:

- M. Marco Di Fazio, employé privé, né le 16 février 1970 à Palermo, Italie, demeurant au 5, via G. Battista Morgagni, I-20129 Milano, administrateur.

L'Assemblée, décide que les mandats des administrateurs ci-avant mentionnés viendront à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016 pour l'approbation du bilan au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015006151/24.

(150006827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

C.D.F. S.à r. l., Compagnie de Façades S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 94.772.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006181/10.

(150007129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Chrissi's Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 139.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chrissi's Service@Home S.à r.l.

Référence de publication: 2015006163/10.

(150007233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Chippie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 24, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.512.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHIPPIE Sàrl

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015006161/12.

(150007270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Concorde Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.501.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 janvier 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Administrateur catégorie A:

- Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, ingénieur, demeurant au 11, rue du Parc, L - 8031 Strassen, Président.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006183/22.

(150007196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cool-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 104, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 111.362.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006188/10.

(150007128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Croonlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 113.834.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006191/10.

(150007127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Dyn-Pan International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 9.795.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Januar 2014.

Für: DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015006233/14.

(150006470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.176.235,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 janvier 2015

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015006190/20.

(150006913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Damao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.124.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue à Munsbach en date du 8 janvier 2015 que:

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Joao Luis Da Fonseca Ferreira en tant que gérant unique de la société

L'associé unique décide de nommer Mlle Martina Sirol, née le 18 juillet 1986 à Pula, Croatie, adresse professionnelle à 18-20, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que gérante unique de la société avec effet immédiat. Son mandat sera valable pour une durée illimitée.

Fait à Munsbach, le 8 janvier 2015.

Martina Sirol
Gérante Unique

Référence de publication: 2015006193/17.

(150007333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

CIEP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.307.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales daté du 23 décembre 2014 que:

- CIEP Co-Investment, L.P., détenteur de 93,103 parts sociales de la société a vendu:

* 62,301 parts sociales à Carlyle International Energy Partners, L.P.

* 174 parts sociales à Discover Co-Investment, L.P.

- CIEP Co-Investment B, L.P., détenteur de 5,082 parts sociales de la société a vendu:

* 3,512 parts sociales à Carlyle International Energy Partners, L.P.

* 10 parts sociales à Discover Co-Investment, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

CIEP I S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015006164/18.

(150006800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Consilium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 36.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 septembre 2014

Première résolution:

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs, à savoir Madame Anne GRETHEN, Madame Léonie GRETHEN et Madame Blanche MOUTRIER, arrivent ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ces mandats pour une durée de cinq ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2019 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2018.

Deuxième résolution:

L'Assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes Madame Annette MICHELS, arrive ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ce mandat pour une durée de cinq ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2019 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2015006185/19.

(150006805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Data Center Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.770.

Les comptes annuels au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006194/10.

(150007302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.922.

Dies ist ein berichtigender Eintrag zu Depot L140135665 vom 30. Juli 2014, welches ohne die letzte Seite des Jahresberichts eingereicht wurde.

Hiermit wird der vollständige Jahresbericht 2013 eingereicht

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015006189/12.

(150006912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cash On Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.760.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006113/10.

(150006467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.073.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 4 décembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé de renommer Ernst & Young Luxembourg, société anonyme, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 02/01/2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015006251/22.

(150006393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Imperial Trans Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 152.621.

Der Jahresabschluss vom 30/06/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006402/9.

(150007325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 117.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006412/9.

(150006818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Invoxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.778.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de Monsieur Pierre Feligioni, gérant, comme suit:

129, Avenue des Statuaires

B-1180 Bruxelles

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015006404/13.

(150007174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Knight Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.494.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 12 janvier 2015 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Robert Joseph Zatta de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 janvier 2015;

- pris connaissance de la démission de Thomas James Riordan de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 janvier 2015;

- nommé Steven Lee Bray, né le 13 octobre 1966 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 451 Florida Street, Baton Rouge, LA 70801, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 janvier 2015 pour une durée indéterminée.

- nommé Karen Goldthwaite Narwold, née le 29 janvier 1960 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 451 Florida Street, Baton Rouge, LA 70801, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015006435/23.

(150006560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

LogicNow Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015004943/14.

(150004420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Homelmmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.596.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée Am Bechel S.à r.l., avec siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 décembre 2013 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B183.568, (NIN 2013 24 57 345),

ici représentée par son gérant administratif Monsieur Claude HILGER, demeurant à L-5353 Oetrange, Hakenhaff, et son gérant technique Madame Edith STEIN, demeurant à L-5353 Oetrange, Hakenhaff.

Laquelle partie comparante, ici représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée Homelmmo S.à r.l. en liquidation volontaire avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 117.596 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1763 du 21 septembre 2006, NIN 20072472323 (initialement et existant aussi sous le numéro 20062216744), (la «Société») et modifiée à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Bettingen en date du 27 décembre 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 411 du 16 février 2012 suivant lequel la Société a été mise en liquidation volontaire.

- que le capital social de la Société s'élève quatre millions cinq cent cinquante-trois mille quatre-vingts euros (EUR 4.553.080,-), divisé en quatre cent cinquante-cinq mille trois cent huit (455.308) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

- que l'actif de la Société comprend notamment:

(i) - la pleine propriété d'un terrain sis à Schuttrange, 29, Léebierg et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Schuttrange - Section A de Schuttrange

Numéro 524/4146, lieu-dit «Léebierg», place, d'une contenance de 08 ares, 22 centiares.:

La Société est propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné pour l'avoir acquis en tant qu'apport en société par Monsieur Claude Hilger, employé privé, né à Luxembourg, le 7 avril 1963, demeurant à L-5353 Oetrange, Hakenhaff lors d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, numéro 27.400 de son répertoire et transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg le 13 février 2008, volume 2112, numéro 7.

L'immeuble ci-dessus désigné est évalué à la somme de quatre cent soixante deux mille neuf cent cinquante et quatre-vingt deux cent (EUR 462.950.82,-) par la partie comparante.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

- que l'actif en particulier l'immeuble ci-dessus désigné est réparti à l'Associé Unique.
 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, Compliance & Control, société anonyme, avec siège social 6, place de Nancy, L - 2212 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 172482 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.
 - qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Compliance & Control, société anonyme, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.
- Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.
- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
 - que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.
 - que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
 - que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Hilger, Edith Stein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2014. LAC / 2014 / 62203. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005409/70.

(150005902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pelxy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.169.

In the year two thousand fourteen, on the 30th of December,

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary of Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

An extraordinary general meeting was held of the members of the société à responsabilité limitée [private limited liability company] Pelxy Management S.à r.l., whose registered office is at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (registration 2013 24 54 788), entered in the Luxembourg Commercial and Companies Register in section B under No 182169, incorporated by an instrument of 10 September 2013 attested by Maître Henri HELLINCKX, Notary of Luxembourg, which instrument was published in Mémorial C, Special Compendium for Companies and Associations, No 276 of 30 January 2014.

The articles of association of the company were amended by an instrument attested by Maître Henri HELLINCKX, named and described above, on 20 November 2013, published in Mémorial C No 27 of 3 January 2014.

The meeting was chaired by Mr Anouar BELLI, privatesector employee, whose professional address is 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The President appointed as secretary and scrutineer Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette.

The President called on the Notary to record the following:

I. That the members present or represented and the number of shares held by them are recorded on an attendance list, signed by the officers of the meeting and by the attesting Notary. The said attendance list and the instruments of proxy of the members represented, initialled as 'ne varietur' by the appearers and by the attesting notary, shall remain annexed to the present instrument to be registered with it.

II. It is apparent from the attendance list that all the shares representing the totality of the share capital of the company are duly present or represented, so that the present extraordinary general meeting is duly constituted and may thus deliberate and decide validly on the items on the agenda, reproduced below, without prior convening notices, all of the members of the meeting present or represented having consented to meet without other formalities, after taking note of the agenda.

III. The agenda for the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval and ratification of the draft merger as published in Mémorial C No 3601 of 28 November 2014, describing absorption of the company TAQUI INVESTMENTS S.A. by the company Pelxy Management S.à r.l.
2. Discharge to be granted to the organs of the absorbed company.
3. Measures to be taken regarding dissolution of the absorbed company.
4. Any other business.

Statement

The President informs the meeting by way of preliminary that on 21 November 2014 a draft merger document was received in the form of an instrument attested by Maître Blanche MOUTRIER, named and described above, following a resolution dated 11 November 2014 of the Board of Managers of the Luxembourg private limited liability company Pelxy Management S.à r.l., and further to a resolution dated 11 November 2014 of the Board of Directors of the Luxembourg société anonyme (public limited company) TAQUI INVESTMENTS S.A.:

(1) Pelxy Management S.à r.l., having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (registration 2013 24 54 788), entered in the Luxembourg Commercial and Companies Register in section B under No 182169, the absorbing company, holding the totality of the shares and other securities conferring voting rights in the public limited company TAQUI INVESTMENTS S.A., whose registered office is at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (registration 2002 22 10 050), entered in the Luxembourg Commercial and Companies Register in section B under No 87056, the absorbed company.

The said draft merger was published in Mémorial C No 3601 of 28 November 2014.

The merger and the operations of the absorbed company, which are regarded from the accounting point of view as being dated 15 October 2014, and the rights reserved to the members by law, have been realised, so that the present meeting has been convened in order to formally record approval of the said merger by the members.

Those facts having been stated and acknowledged as correct by the meeting, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to approve unreservedly the draft merger document of 21 November 2014, published in Mémorial C No 3601 of 28 November 2014 merging the absorbed company, TAQUI INVESTMENTS S.A., and the absorbing company, Pelxy Management S.à r.l., and to ratify the same in its entirety and to consider expressly that, from the accounting point of view, the merger took effect between the merging companies as at 15 October 2014.

Second resolution

The meeting resolves to grant a full and total discharge to the directors and statutory auditor of the absorbed company regarding fulfilment of their mandate.

Third resolution

The meeting also declares that the assets of the absorbed company, TAQUI INVESTMENTS S.A., do not include any immovable property.

Thus taking formal note that the merger has definitively taken place, the meeting resolves that all the documents and files of the absorbed company are to be kept at the registered office of the absorbing company and that all powers are conferred on the bearer of an official copy hereof in order to apply for de-registration of the company in the relevant Commercial Register, dissolution without liquidation having been completed.

All powers are granted to the Board of Managers of the absorbing company in order to carry out effective transfer of the totality of the assets and liabilities of the absorbed company to the absorbing company.

The attesting Notary attests to the existence and legality of the documents and completion of the formalities incumbent upon the company, and of the draft merger and its publication, which she has verified.

There being no further items on the agenda, the meeting closed.

Whereof, an act, done in Luxembourg, on the day and in the month and year first above written.

And after reading over to the appearers, who are known to the attesting Notary by their names, usual forenames, status and places of residence, the said appearers signed the present document with me, the Notary.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Pelxy Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (matricule 2013 24 54 788) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 182169, constituée par acte du 10 septembre 2013, par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 276 du 30 janvier 2014.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, préqualifié, en date du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 27 du 3 janvier 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés paraphées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 3601 du 28 novembre 2014, contenant absorption de la société TAQUI INVESTMENTS S.A. par la société Pelxy Management S.à r.l.

2.- Décharge à accorder aux organes de la société absorbée.

3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

4.- Divers.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 21 novembre 2014 un projet de fusion a été reçu aux termes d'un acte passé par-devant Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, suite à une décision datée du 11 novembre 2014 du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Pelxy Management S.à r.l., respectivement suite à une décision datée du 11 novembre 2014 du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise TAQUI INVESTMENTS S.A.:

(1) Pelxy Management S.à r.l. ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (matricule 2013 24 54 788) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 182169, société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de la société anonyme TAQUI INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (matricule 2002 22 10 050) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 87056, société absorbée.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 3601 du 28 novembre 2014.

La fusion ainsi que les opérations de la société absorbée qui sont considérées du point de vue comptable au 15 octobre 2014, et les droits réservés aux associés par la loi, ont été réalisés, de sorte que la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les associés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve l'acte de projet de fusion du 21 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3601 du 28 novembre 2014 entre la société absorbée TAQUI INVESTMENTS S.A. et la société absorbante Pelxy Management S.à r.l., de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 15 octobre 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée TAQUI INVESTMENTS S.A. ne comprend pas de biens immobiliers.

Constatant dès lors que la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil de gérance de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: BELLI, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/01/2015 Relation: EAC/2015/577. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/01/2015.

Référence de publication: 2015005663/155.

(150005995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Orient Expert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 386.560,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.439.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour de décembre,

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Philippe Nauzin, gérant, né à Saint-Georges-de-Didonne, France, le 29 décembre 1950, résidant à Grand Fond 97133, Saint-Barthélemy, France.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Orient Expert S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante Euro (EUR 386.560,-), représenté par trente-huit mille six cent cinquante-six (38.656) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique en cas de gérance unique, les signatures conjointes de deux (2) gérants ou les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, le cas échéant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la rénomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Philippe Nauzin, déclare souscrire à trente-huit mille six cent cinquante-six (38.656) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant de trois cent quatre-vingt-six mille cinq-cents-soixante Euro (EUR 386.560,-), qui consiste en (i) sept-cent cinquante (750) actions détenues par Mr. Philippe Nauzin dans le capital social de la société Data Center Services Net Informatique, une société par actions simplifiées constituée et organisée selon le droit Français, ayant son siège social à Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 502 013 055 (les Actions 1) et (ii) quatre cent trente-huit (438) actions détenues par Mr. Philippe Nauzin dans le capital social de la société Net Informatique Services, une société par actions simplifiée constituée et organisée selon le droit Français, ayant son siège social à Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 525 420 (les Actions 2) (l'Apport en Nature);

Le montant de trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante Euro est à allouer au capital social de la Société.

Philippe Nauzin est désigné comme l'Associé ou l'Apporteur.

La valeur des Actions 1 est prouvée par (i) un bilan intérimaire annexé aux présentes et (ii) un certificat, émis en date du 9 décembre 2014 par l'Apporteur et l'organe de gestion de la société émettrice des actions apportées.

La valeur des Actions 2 est prouvée par (i) un bilan intérimaire annexé aux présentes et (ii) un certificat, émis en date du 9 décembre 2014 par l'Apporteur et l'organe de gestion de la société émettrice des actions apportées.

Chaque certificat énonce entre autres (i) que l'Apporteur en question est le seul propriétaire de l'Apport en Nature apporté et dispose du pouvoir d'en disposer; (ii) la valeur de l'Apport en Nature en question d'après les bilans intérimaires ci-joint basé sur des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés et que depuis les bilans intérimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient pu déprécier l'Apport en Nature fait à la Société; (iii) que l'Apport en Nature en question est librement cessible et n'est pas sujet à des procédures judiciaires ou autres ou l'objet de droits de parties tierces susceptibles de réduire sa valeur; toutes les formalités pour le transfert de la propriété légale de l'Apport en Nature en question ont été ou seront exécutées et quand l'Apport en Nature en question est apporté à la Société, cette dernière en deviendra le plein propriétaire.

Chaque certificat restera annexé à cet acte.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A / B de la Société pour une durée indéterminée:

Philippe Nauzin, gérant, né à Saint-Georges-de-Didonne, France, le 29 décembre 1950, résidant à Grand Fond 97133, Saint-Barthélemy, France, comme gérant de classe A; et

Sandrine Bisaro, gérant, née à Metz, France, le 28 juin 1969, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; comme gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: P. NAUZIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60737. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005639/270.

(150005653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Coiffure Sandrine Noire Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 84.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005215/9.

(150005846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

NGP IX CanEra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.069.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.004.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901, registered under number SRV 080466492-4538331, duly represented by Me Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 17 December 2014.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the company NGP IX CanEra S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.004, incorporated by a deed received by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on August 13th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2100, page 100761 dated October 6th, 2010.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed received by the above-mentioned Maître Carlo WERSANDT, on December 13th, 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 862, page 41331, dated April 11th, 2013.

The Sole Member, represented as here above stated, declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:

Agenda

1. Examination and approval of the liquidation auditor's (commissaire à la liquidation) report;
2. Approval of the liquidation accounts of the Company;
3. Discharge of the liquidator and the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company, if any, to the said Sole Member itself;
5. Determination of the place where the books of the Company shall be kept for a period of five years after the closing of the liquidation of the Company;
6. Closing of the liquidation; and
7. Miscellaneous.

II. That the corporate capital is set at two million sixty-nine thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 2,069,800.-) represented by two million sixty-nine thousand eight hundred (2,069,800) corporate units with a par value of One Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. That the Sole Member is duly represented.

IV. That the present meeting, which represents the whole of the corporate capital, is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After Deliberation, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

Having been provided in due time with the auditor's report, the Sole Member resolved to acknowledge and approve the said auditor's report, which conclude that the liquidation accounts of the Company as at 23 December 2014 reflect the liquidation operations in accordance with legal and regulatory requirements applicable to companies in Luxembourg and the descriptive part of the liquidator's report is in line with the liquidation accounts.

The auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Having been provided in due time with the liquidation accounts as at 23 December 2014 the Sole Member resolved to acknowledge and approve the said liquidation accounts.

Third resolution

The Sole Member resolved to grant full discharge to the liquidator and to the auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, if any, to the said Sole Member itself.

Fifth resolution

The Sole Member resolved to keep the books of the Company for a period of five years at the former registered office of the company.

Sixth resolution

The Sole Member declared the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

Estimate of Costs:

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at thousand euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting in such language as is known by all present, the above identified duly authorized representative of the Sole Member has signed with Us, the Notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille quatorze, le vingt-deuxième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de L'Etat de Delaware, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331,

Dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le 17 décembre 2014.

La procuration, signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société NGP IX CanEra S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.004, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 13 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2100, page 100761 en date du 6 octobre, 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire Maître Carlo WERSANDT, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862, page 41331, en date du 11 avril 2013 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire à l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation
2. Approbation des comptes de liquidation de la Société;
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société, le cas échéant, à ledit Associé Unique lui-même;
5. Détermination de l'endroit où les livres la Société seront conservés pour une période de cinq années après la clôture de la liquidation;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Divers.

II. Que le capital social est fixé à deux millions soixante-neuf mille et huit-cent Dollars Canadiens (CAD 2.069.800,-) représenté par deux millions soixante-neuf mille et huit-cent (2.069.800) parts sociales d'une valeur nominale d'Un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

III. Que l'Associé Unique est dûment représenté.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du rapport du commissaire à la liquidation en temps utile, l'Associé Unique a approuvé unanimement le dit rapport qui conclut que les comptes de liquidation de la Société au 23 décembre 2014 reflètent les opérations de liquidation conformément aux lois et obligations légales luxembourgeoises et que la description faite dans le rapport du liquidateur est conforme aux comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Seconde résolution

Ayant eu communication des comptes de liquidation au 23 décembre 2014 l'Associé Unique a approuvé unanimement lesdits comptes.

Troisième résolution

L'Associé Unique a donné pleine décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, le cas échéant, à ledit Associé Unique lui-même.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société, pour une période de cinq années, à l'ancien siège social de la société.

Sixième résolution

L'Associé Unique a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à la date du présent acte.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, le représentant de l'Associé Unique, prénommé, a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015005630/147.

(150005150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

CETP Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.266.625,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CETP LP Co-Investment, L.P, a limited partnership, having its registered office at 1001, Pennsylvania Avenue N.W, 20004-2505 Washington DC, United States of America registered with the Register of Companies for England and Wales under number LP 10945 (hereinafter referred to as the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name CETP Co-Investment S.à r.l., (hereinafter referred to as the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114415, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 23, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 937 dated May 12, 2006 and which articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 12, 2014, under number 652.

II. The Company's share capital is set at eleven million two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 11,266,625.-) represented by four hundred fifty thousand six hundred sixty five (450,665) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Company and decision to voluntarily put it into liquidation;

2. Appointment of CETP Advisor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171359 as liquidator of the Company and fixation

of the powers and responsibilities of the liquidator as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law;

3. Granting discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate;

4. Appointment of The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76600, as liquidation auditor (the Liquidation Auditor);

5. Acknowledgment of the liquidation requirements of the Liquidation Auditor.

IV. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint CETP Advisor S.à r.l., prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization, unless if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions, unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, as liquidation auditor (the Liquidation Auditor).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the liquidation requirements of the Liquidation Auditor, in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and with article 35 of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP LP Co-Investment, L.P, un limited partnership, ayant son siège social au 1001, Pennsylvania Avenue N.W, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique immatriculé au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 10945 (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CETP Co-Investment S.à r.l., (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114415, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 mai 2006, sous le numéro 937, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 mars 2014, sous le numéro 652.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze millions deux cent soixante-six mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 11.266.625,-) représenté par quatre cent cinquante mille six cent soixante-cinq (450.665) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire;

2. Nomination de CETP Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171359, en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs et les responsabilités du liquidateur prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat;

4. Nomination de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76600, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire à la Liquidation).

5. Reconnaissance des exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation.

IV. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer CETP Advisor S.à r.l., prénommée, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale, sauf dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire à la Liquidation).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître les exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63637. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005205/169.

(150005435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.320.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, private investor, residing at 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK-SE19FU London here represented by Mr Philippe MORALES, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, dated 29 December 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares that:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of KKH CAPITAL S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 153 320, incorporated by a deed enacted on 17 May 2010, by Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 July 2010 number 1455 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed enacted on 12 December 2014, by deed enacted by the undersigned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

Following the redemption by the Company of the entire Class “J” shares, the Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-five thousand and eight euros (EUR 55,008) so as to bring the share capital from an amount of five hundred fifty thousand and eighty-three euros (EUR 550,083) down to an amount of four hundred ninety-five thousand seventy-five euros (EUR 495,075) via the cancellation of fifty-five thousand and eight (55,008) Class J Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6.1 of the Company’s articles of incorporation as a consequence of the above-resolved capital increase, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** “The issued corporate capital of is set at four hundred ninety-five thousand seventy-five euros (EUR 495,075) divided into four hundred ninety-five thousand seventy-five (495,075) shares, each share being part of one of the nine (9) following classes of shares (“Classes”, singularly “Class”):

- fifty-five thousand and eleven (55.011) as Class “A” shares;
- fifty-five thousand and eight (55,008) as Class “B” shares;
- fifty-five thousand and eight (55,008) as Class “C” shares;
- fifty-five thousand and eight (55,008) as Class “D” shares;
- fifty-five thousand and eight (55,008) as Class “E” shares;
- fifty-five thousand and eight (55,008) as Class “F” shares;
- fifty-five thousand and eight (55,008) as Class “G” shares; and
- fifty-five thousand and eight (55,008) Class “H” shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed under his sole signature of the Company, (i) to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, demeurant au 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, Royaume Uni - SE19FU Londres ici représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé datée du 29 décembre 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante déclare:

I. Qu’elle est l’associé unique (l’“Associé Unique”) de KKH Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Schefer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 153 320, constituée suivant un acte établi par Maître Jean Joseph Wagner, prénommé, en date du 17 mai 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 2010 n° 1455 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi en date du 12 décembre 2014, établi par le soussigné, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L’Associé Unique prie le notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au rachat par la Société de l'intégralité des parts sociales de la Catégorie "J", l'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante-cinq mille huit euros (EUR 55,008.-) de sorte que le capital social est porté du montant de cinquante-cinq mille quatre-vingt-trois euros (EUR 550,083) à un montant de quatre cent soixante-dix-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 479,075) par voie d'annulation de cinquante-cinq mille huit (55,008.-) parts sociales de Catégorie "J", ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de la réduction du capital sus-mentionnée qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6.1. Le capital social émis est fixé à quatre cent soixante-dix-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 479.075), représenté par quatre cent soixante-dix-neuf mille soixante-quinze (479.075) parts sociales, chacune appartenant à une des dix catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

- cinquante-cinq mille onze (55,011) parts sociales de la Catégorie "A";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "B";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "C";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "D";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "E";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "F";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "G";
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "H"; et
- cinquante-cinq mille huit (55,008) parts sociales de la Catégorie "I".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, (i) l'inscription des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2015. Relation: EAC/2015/440. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015005500/112.

(150005744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Sofico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.186.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für SOFICO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015005819/12.

(150005537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gaia Property Investments 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015006343/11.

(150006843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Insight WP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 192.984.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Insight Venture Partners VIII, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2. Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal;

3. Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal;

4. Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P., a Delaware limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware and having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal;

5. Insight Venture Partners Coinvestment Fund III, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal; and

6. Insight Venture Partners Coinvestment Fund (Delaware) III, L.P., a Delaware limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware and having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Insight WP Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register B 192.984, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 December 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decision to create ten (10) classes of shares referred to as class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred thousand euro (EUR 200,000) through the issue of eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create ten (10) classes of shares referred to as class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each which are held as follows:

- Three hundred eighty-seven thousand eight hundred thirty (387,830) class A shares held by Insight Venture Partners VIII, L.P.;

- Thirteen thousand eight hundred forty-one (13,841) class A shares held by Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P.;

- One hundred thousand three hundred twenty-one (100,321) class A shares held by Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P.;

- One hundred twenty-three thousand eight (123,008) class A shares held by Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P.;

- Three hundred sixty-two thousand five hundred eighty-six (362,586) class A shares held by Insight Venture Partners Coinvestment Fund III, L.P.; and

- Two hundred sixty-two thousand four hundred fourteen (262,414) class A shares held by Insight Venture Partners Coinvestment Fund (Delaware) III, L.P..

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred thousand euro (EUR 200,000) through the issue of eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) newly issued shares have been subscribed as follows:

1. Six hundred forty-six thousand three hundred eighty-one (646,381) class B shares, six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class C shares; six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class D shares; six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class E shares; six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class F shares; six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class G shares; six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class H shares; six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class I shares; and six hundred forty-six thousand three hundred eighty-three (646,383) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners VIII, L.P. aforementioned, for the price of eight hundred two thousand eight hundred seven euro and two cents (EUR 802,807.02).

2. Twenty-three thousand seventy-eight (23,078) class B shares, twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class C shares; twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class D shares; twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class E shares; twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class F shares; twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class G shares; twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class H shares; twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class I shares; and twenty-three thousand sixty-eight (23,068) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P. aforementioned, for the price of twenty-eight thousand six hundred fifty-two euro and nineteen cents (EUR 28,652.19).

3. One hundred sixty-seven thousand two hundred three (167,203) class B shares one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class C shares; one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class D shares; one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class E shares; one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class F shares; one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class G shares; one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class H shares; one hundred sixtyseven thousand two hundred

one (167,201) class I shares; and one hundred sixty-seven thousand two hundred one (167,201) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P. aforementioned, for the price of two hundred seven thousand six hundred sixty-three euro and sixty cents (EUR 207,663.60).

4. Two hundred five thousand eighteen (205,018) class B shares, two hundred five thousand thirteen (205,013) class C shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class D shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class E shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class F shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class G shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class H shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class I shares; two hundred five thousand thirteen (205,013) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P. aforementioned, for the price of two hundred fifty-four thousand six hundred twenty-seven euro and twenty cents (EUR 254,627.20).

5. Six hundred four thousand three hundred fourteen (604,314) class B shares, six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class C shares; six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class D shares; six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class E shares; six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class F shares; six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class G shares; six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class H shares; six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class I shares; and six hundred four thousand three hundred nine (604,309) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners Coinvestment Fund III, L.P. aforementioned, for the price of seven hundred fifty thousand five hundred fifty-two euro and sixteen cents (EUR 750,552.16).

6. Four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-eight (437,358) class B shares, four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class C shares; four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class D shares; four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class E shares; four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class F shares; four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class G shares; four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class H shares; four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class I shares; and four hundred thirty-seven thousand three hundred fifty-seven (437,357) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners Coinvestment Fund (Delaware) III, L.P. aforementioned, for the price of five hundred forty-three thousand one hundred ninety-seven euro and eighty-five cents (EUR 543,197.85).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of two million five hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,587,500). The amount of two million five hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,587,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two million five hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,587,500) consists of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) for the share capital and two million four hundred euro (EUR 2,400,000) for the share premium.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Insight WP Holding S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares; (ii) two million eighty-three thousand three hundred fifty-two (2,083,352) class B shares; (iii) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class C shares; (iv) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class D shares; (v) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class E shares; (vi) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class F shares; (vii) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class G shares; (viii) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class H shares; (ix) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class I shares; and (x) two million eighty-three thousand three hundred thirty-one (2,083,331) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the share classes A to J, as described above, are together referred to as the "Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 6.7.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according

to article 22 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by shareholders holding at least three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. The shareholders may decide to appoint different classes of managers, namely class A and class B managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 19. Indemnification of managers. The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

21.7 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;
- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;
- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class H shares issued by the Company;
- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;
- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;
- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;
- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;
- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;
- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and
- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

21.8 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 21.7 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend set out in article 21.7 above, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 21.7 above; and

- in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 21.7 above.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 above.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Insight Venture Partners VIII, L.P., une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman;

dûment représentée par Luis A. Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P., une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman;

dûment représentée par Luis A. Aguerre Enríquez, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman;

dûment représentée par Luis A. Aguerre Enríquez, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

dûment représentée par Luis A. Aguerre Enríquez, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Insight Venture Partners Coinvestment Fund III, L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman;

dûment représentée par Luis A. Aguerre Enríquez, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
and

6. Insight Venture Partners Coinvestment Fund (Delaware) III, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

dûment représentée par Luis A. Aguerre Enríquez, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont tous les associés de Insight W.P. Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 192.984, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décisions de créer dix (10) classes de parts sociales étant dénommées les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux cents mille euros (EUR 200.000) par l'émission de dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer dix (10) classes de parts sociales étant dénommées les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, attribuées comme suit:

- Trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent trente (387.830) parts sociales de catégorie A détenues par Insight Venture Partners VIII, L.P.;
- Treize mille huit cent quarante et un (13.841) parts sociales de catégorie A détenues par Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P.;
- Cent mille trois cent vingt et un (100.321) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P.;
- Cent vingt-trois mille huit (123.008) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P.;
- Trois cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-six (362.586) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Insight Venture Partners Coinvestment Fund III, L.P.; et
- Deux cent soixante-deux mille quatre cent quatorze (262.414) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Insight Venture Partners Coinvestment Fund (Delaware) III, L.P.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux cents mille euros (EUR 200.000) par l'émission de dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

1. six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt et un (646.381) parts sociales de catégorie B; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie C; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie D; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie E; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie F; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie G; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie H; six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie I et six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-trois (646.383) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), ont été souscrites par Insight Venture Partners VIII, L.P., susmentionnée, pour le prix de huit cent deux mille huit cent sept euros et deux cents (EUR 802.807,02).

2. vingt-trois mille soixante-dix-huit (23.078) parts sociales de catégorie B; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie C; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie D; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie E; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie F; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie G; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie H; vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie I et vingt-trois mille soixante-huit (23.068) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), ont été souscrites par Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P., susmentionnée, pour le prix de vingt-huit mille six cent cinquante-deux euros et dix-neuf cents (EUR 28.652,19).

3. cent soixante-sept mille deux cent trois (167.203) parts sociales de catégorie B; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie C; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie D; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie E; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie F; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie G; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie H; cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie I et cent soixante-sept mille deux cent une (167.201) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), ont été souscrites par Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P., susmentionnée, pour le prix de deux cent sept mille six cent trente-trois euros et soixante cents (EUR 207.633,60).

4. deux cent cinq mille dix-huit (205.018) parts sociales de catégorie B; deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie C; deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie D; deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie E; deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie F; deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie G; deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie H;

deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie I et deux cent cinq mille treize (205.013) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P., susmentionnée, pour le prix de deux cent cinquante-quatre mille six cent vingt-sept euros et vingt cents (EUR 254.627,20).

5. six cent quatre mille trois cent quatorze (604.314) parts sociales de catégorie B; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie C; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie D; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie E; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie F; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie G; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie H; six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie I et six cent quatre mille trois cent neuf (604.309) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), ont été souscrites par Insight Venture Partners Coinvestment Fund III, L.P., susmentionnée, pour le prix de sept cent cinquante mille cinq cent cinquante-deux euros et seize cents (EUR 750.552,16).

6. quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-huit (437.358) parts sociales de catégorie B; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie C; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie D; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie E; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie F; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie G; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie H; quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie I et quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-sept (437.357) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), ont été souscrites par Insight Venture Partners Coinvestment Fund (Delaware) III, L.P., susmentionnée, pour le prix de cinq cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 543.197,85).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.587.500). Le montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.587.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.587.500) consiste en cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) pour le capital social et deux millions quatre cents mille euros (EUR 2.400.000) pour la prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Insight WVP Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de société que la Société.

2.5 La Société peut également (i) acquérir par l'achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autre droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) octroyer des licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détenir et gérer des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Sièges sociaux.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cents mille euros (EUR 200.000), représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A, (ii) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante-deux (2.083.352) parts sociales de classe B, (iii) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe C, (iv) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe D, (v) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe E, (vi) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe F, (vii) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe G, (viii) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe H, (ix) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe I, et (x) deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent trente et un (2.083.331) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) (les classes de parts sociales A à J, telles que décrites ci-dessus, sont dénommées ensemble les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J ne pourront être converties en d'autres classes de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans ces classes. Dans les cas de rachat et d'annulation de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de classe J).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu par l'article 6.7), cette classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la classe concernée, détenue et annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des classes correspondantes au moment de l'annulation desdites classes à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.11 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où l'associé détenteur de la classe de Parts Sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 22 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.12 Une fois que les Parts Sociales des classes concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés, peuvent être renouvelés dans leurs fonctions et être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans un autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 19. Indemnisation des gérants. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, et les montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

21.7 En cas de distribution de dividendes, le montant du dividende affecté à chaque classe de Parts Sociales sera réparti comme suit:

- les parts sociales de classe J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe J émises par la Société;
- les parts sociales de classe I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe I émises par la Société;
- les parts sociales de classe H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe H émises par la Société;
- les parts sociales de classe G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe G émises par la Société;
- les parts sociales de classe F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe F émises par la Société;
- les parts sociales de classe E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe E émises par la Société;

- les parts sociales de classe D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe D émises par la Société;
- les parts sociales de classe C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe C émises par la Société;
- les parts sociales de classe B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe B émises par la Société; et
- les parts sociales de classe A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe A émises par la Société.

21.8 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 21.7 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total des dividendes préférentiels liés aux Parts Sociales, le cas échéant, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de classe J, ou:

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe I à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe H à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe G à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe F à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe E à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe D à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe C à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe B à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus; et
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe A conformément à l'article 21.7 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 21 ci-dessus.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. A. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005432/911.

(150005687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ma Clé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Ma Clé S.à.r.l.).

Enseigne commerciale: Espace Psychoach.

Siège social: L-4042 Esch/Alzette, 75, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 158.118.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Damien LINDER, psychologue, né le 13 avril 1987 à Liège demeurant à B-4000 Liège, 11, rue du Gros Gland
La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «Ma Clé S.à r.l.», avec siège social à L-8825 Perlé, 35A, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Karin Reuter, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 663 du 7 avril 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 158.118.

agissant en sa qualité d'associé et de propriétaire de la totalité des parts sociales, émises par la société à responsabilité limitée précitée

réuni en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de Perlé à L-4042 Esch/Alzette, 75, rue du Brill et en conséquence décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi en la commune d'Esch/Alzette. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.»

Deuxième résolution

L'associé décide d'accepter la démission de Madame Giovanna MANCUSO comme gérante de la société avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et nomme en son remplacement comme gérant de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature Monsieur Damien LINDER, psychologue, né le 13 avril 1987 à Liège demeurant à B-4000 Liège, 11, rue du Gros Gland.

Troisième résolution

L'associé décide que la société peut faire le commerce pour certaines activités sous l'enseigne commerciale «Espace Psychoach».

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Damien LINDER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16613. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005558/55.

(150006217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Scuderia CDS S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 143.758.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCUDERIA CDS S.A., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C no 131 en date du 21 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Romain WINKEL, clerc de notaire, demeurant à professionnellement à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe HOELTGEN, clerc de notaire demeurant à Sanem.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social dans la Commune de Differdange.
- 2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) «ne varietur» par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Commune de Differdange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Differdange (...)»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigues De Sousa, Winkel, Hoeltgen, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: EAC / 2014 / 18165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001869/48.

(150001125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Syndicat Général-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.245.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme «SVB Finance S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75646,

ici représentée par Madame Christina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «SYNDICAT GENERAL-RE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42245,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELIVNGER, alors notaire de résidence à Dudelange, en du 15 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 96 de 199., et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 499, en date du 6 mars 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme «SYNDICAT GENERAL-RE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,00.- EUR), représenté par six mille (6.000) actions, sans valeur nominale.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme «SYNDICAT GENERAL-RE S.A.».

IV.- Que l'activité de la société anonyme «SYNDICAT GENERAL-RE S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «SYNDICAT GENERAL-RE S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre actionnaire.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015004892/51.

(150004614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Aphely, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 191.982.

Cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 novembre 2014 que la société DodecaLab Holding Sàrl, dont le siège est situé au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-188942, a cédé 6250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée APHELY à Monsieur Florent MERLET, né le 28 octobre 1969 à Nancy, demeurant au 67, rue Cledebe, F-57250 Moyeuve Grande (France).

Pour extrait

Référence de publication: 2015006030/14.

(150006338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

VVLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.156.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 15 novembre 2012

Suite à une cession de parts, la nouvelle répartition des parts sociales de la société est la suivante à compter du 15 novembre 2012:

- General Glint Properties S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg (R.C.S. B171.732), 1250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VVLG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015005919/16.

(150005880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.
